

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 33 (1953)  
**Heft:** 1

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

L'année 1952 compte parmi les plus mauvaises qu'ont connues, depuis la guerre, les importateurs en France de produits suisses : suppression de toutes les mesures de libération, qui s'étaient au début de l'année à 75 % des produits ; arrêt de cinq mois dans la délivrance de licences pour des affaires nouvelles ; fixation, pour les positions anciennement libérées, de contingents correspondant en principe à 50 % du courant normal d'importation ; réduction de 50 % des contingents contractuels, tels sont les événements qui ont marqué pour eux ce triste exercice.

Aujourd'hui, la situation s'est, dans l'ensemble, très légèrement améliorée, grâce à l'arrangement franco-suisse du 1<sup>er</sup> novembre 1952 qui augmente de 20 % certains contingents, grâce surtout à la pratique acquise par l'administration française, qui délivre plus rapidement les licences sollicitées.

La position de nombreux importateurs n'en reste pas moins très préoccupante. Nous recevons tous les jours les doléances de l'un ou l'autre d'entre eux qui, ayant peu à peu épuisé ses stocks, voit son activité réduite dans des proportions intenables. Les répercussions, sur le plan général, de ces misères individuelles ne sont peut-être pas encore parfaitement perceptibles. C'est à long terme qu'elles prendront tout leur relief, lorsqu'apparaîtra combien de clients se sont définitivement détournés des produits suisses ; combien de représentants, et parmi les meilleurs, ont abandonné la vente d'articles suisses pour se consacrer à une activité plus rémunératrice ; combien de fabricants français ont été gênés dans la réalisation de leur programme par le manque de certaines fournitures que la Suisse est seule à pouvoir leur livrer ; combien d'industriels suisses se sont décidés, devant les obstacles opposés à leurs exportations, à transférer en France une part de leurs fabrications.

Ces quelques faits devaient être rappelés car peu à peu, et l'habitude aidant, la tendance prévaut de se fonder sur les statistiques douanières pour contester la gravité des mesures françaises de recontingement. Et cependant, ces statistiques sont elles aussi étrangement éloquentes ? Elles font apparaître, pour les dix derniers mois de l'année 1952, une diminution de 21 % des exportations suisses vers la France par rapport à l'année précédente, alors que l'utilisation d'anciennes « autorisations préalables » et le recours aux comptes E. F. AC. ont permis d'atténuer fortement l'effet des restrictions à l'importation de certains matériels d'équipement. C'est dire que dans d'autres secteurs les réductions ont atteint et même dépassé les 50 % annoncés primitivement.

Mais il est une autre vérité qui doit également être mise en lumière, c'est que la France s'étant trouvée en quelque sorte acculée, faute de devises, à « déposer son bilan U. E. P. » et contrainte par le Code de libération de l'O. E. C. E. de traiter son meilleur client, la Suisse, comme tous ses autres partenaires européens, elle n'était pas libre d'agir à sa guise et de favoriser ceux qui ne contribuent pas au déficit de son commerce extérieur. Cela montre bien l'absurdité de certains principes élaborés par les stratégies du commerce européen, en tête desquels il faut citer la non-discrimination qui, comme tous les principes égalitaires, est un facteur d'injustice et d'ankylose.

En ce qui concerne l'avenir immédiat, il est difficile de se montrer optimiste. D'un côté les exportations françaises dans leur ensemble se développent favorablement depuis trois mois, passant de 107 milliards de francs français en septembre à 120 en octobre, 122 en novembre et 130 en décembre, ce qui semble démontrer que les détaxes à l'exportation commencent à déployer leurs effets. Mais dans le même temps le déficit de la France continue à s'enfler à l'U. E. P. et seule une restauration profonde de la monnaie, dont parle plus loin M. Dabernat, peut rétablir l'équilibre de la balance financière. Il est donc à craindre que la politique de restriction et d'expédients inaugurée le 4 février 1952, ne se prolonge encore quelques mois, à moins d'un retournement qui lui substitue une politique audacieuse, dynamique, susceptible de rendre, en France et à l'étranger, pleine confiance dans l'économie et la monnaie françaises.

Chambre de commerce suisse en France